

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 janvier 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant (*arrivée à 16h52*)

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, trésorière
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Absents : M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2017-32-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-33-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-34-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 JANVIER 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 11 janvier 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-35-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire du 17 novembre 2016 ;
 - de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 5 décembre 2016.
-

CE-2017-36-DEC CPE LES JOLIS MINOIS / 3709, CHEMIN GAUTHIER

ATTENDU QUE l'appel de projets du ministère de la Famille en octobre 2011 visant la création de 15 000 nouvelles places en services de garde subventionnées au Québec avec un horizon de réalisation 2013-2016, représentant pour Terrebonne la création de 831 places subventionnées en installation;

ATTENDU QUE le projet du CPE Les Jolis Minois (3^e installation) a été retenu par le ministère de la Famille;

ATTENDU QUE le projet représente la création de 71 places subventionnées, un investissement total de l'ordre de 500 000\$ et la création d'environ 14 emplois;

ATTENDU la demande pour l'aménagement d'un bâtiment devant servir à des fins de services de garde subventionnés en installation sur le lot numéro 1 888 783 du cadastre du Québec (3709, chemin Gauthier);

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne permet pas l'usage de services de garde en installation dans la zone visée 8472-32;

ATTENDU QUE le cadre réglementaire visant à encadrer cet usage, advenant que le projet se réalise, sera fait conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1);

ATTENDU les commentaires favorables des directions concernées recueillis dans la fiche de projet;

ATTENDU QUE le projet rencontre les critères visés par la Ville de Terrebonne :

- **Sécuritaire:** L'aménagement extérieur proposé par le CPE est sécuritaire. La cour extérieure est aménagée à l'arrière du bâtiment et sera clôturée
- **Accessible:** Le projet est situé sur une artère principale (route 337), l'accessibilité sera facilitée par la fermeture de l'accès sur Gauthier et par son aménagement de l'entrée charretière et de son débarcadère qui seront sur la rue Villeneuve
- **Autonome:** L'espace dédié au stationnement est très limité sur le terrain. Selon les plans proposés, seulement huit (8) places sont disponibles. Cependant, le CPE Les Jolis Minois a conclu une entente avec le propriétaire et l'un des commerçants voisins afin d'obtenir les espaces de stationnement requis pour leurs employées.
Le CPE suggère également une autre option vu l'achalandage important les matins et les fins de journée sur le chemin Gauthier, celle de se stationner sur le lot 1 888 659 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Terrebonne. C'est d'ailleurs cette option qui retient l'attention de la Ville.
- **Compatibilité:** Le site se situe dans un secteur résidentiel et commercial, avec une école primaire en face du projet. Le site a déjà accueilli un projet de garderie privée;
- **Milieu de vie:** Le site est situé à moins de 500 mètres d'un parc et est à proximité de l'école Saint-Joachim. L'aménagement de la cour extérieure offre des espaces ombragés. Toutefois, l'espace extérieur est un peu restreint.

ATTENDU la recommandation numéro GES-2016-11-17/01 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire concernant l'implantation du CPE Les Jolis Minois au 3709, chemin Gauthier (lot 1 888 783 du cadastre du Québec) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte que l'usage de services de garde en installation subventionnés (71 places) soit spécifiquement autorisé au 3709, chemin Gauthier (lot 1 888 783), puisque le

projet rencontre les critères visés par la Ville de Terrebonne tels que mentionnés ci-dessus.

Que les employés du CPE Les Jolis Minois soient et sont autorisés à utiliser le stationnement de la Ville situé sur le lot 1 888 659.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chap. S-4.1.1) visant à autoriser et encadrer l'usage de service de garde en installation sur cet immeuble.

CE-2017-37-DEC PRÉSENTATION / MUD

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a adopté le règlement 97-33R révisant la gestion de l'urbanisation à l'échelle du territoire de la MRC pour les territoires situés à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a adopté le règlement 97-33R-6 révisant les corridors de biodiversité;

ATTENDU QUE le manuel d'urbanisme durable d'Urbanova constitue un guide de la mise en œuvre et de la gestion de l'urbanisation du territoire du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne (PDDDCCT) et qu'il s'inscrit dans une approche transversale novatrice qui suggère une forme urbaine découlant de la prise en considération des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et de gouvernance d'aujourd'hui;

ATTENDU QUE cette approche décline le cadre traditionnel du contrôle du développement urbain par lequel l'usage définissait la forme urbaine et que le présent manuel énonce des cibles à atteindre pour définir une forme urbaine durable centrée sur le citoyen qui l'habite, y travaille, s'y récréé, s'y approvisionne et s'y détend et où le contact avec la nature est omniprésent;

ATTENDU la présentation du manuel d'urbanisme durable « Urbanova » et que celui-ci s'adresse à toutes les personnes soucieuses de l'aménagement du territoire et conscientes de son influence sur notre quotidien et nos comportements sociaux et tente d'assembler et composer un outil référence en urbanisme durable;

ATTENDU QUE l'objectif du manuel est de permettre aux différents acteurs de l'aménagement du territoire de participer à la conception d'un projet selon une approche ouverte et créative associant une réglementation efficace dans l'application et la mise en œuvre d'un projet et acceptable socialement;

ATTENDU QUE le « MUD » pour Urbanova se veut aussi un guide de référence et d'accompagnement pour nos collaborateurs externes et internes dont son applicabilité favorisera une approche collaborative et transversale;

ATTENDU QUE le MUD est composé du PPU Urbanova, d'un guide d'aménagement en développement durable dont la forme urbaine est le liant et transcende la relation de l'espace bâti et habité avec son espace public, ses parcs, ses tiers-lieux, la nature du lieu et son patrimoine (son ADN);

ATTENDU QUE le MUD offre une composition du rationnel et du créatif par ses dispositions normatives et discrétionnaires intégrées par transect;

ATTENDU QUE le projet de règlement « manuel d'urbanisme durable - Urbanova » aura pour objet de remplacer, pour le territoire d'Urbanova, les dispositions réglementaires d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, telles qu'amendées à ce jour, des règlements suivants:

- 1001 – zonage;
- 1002 – lotissement;
- 1003 – construction;
- 1004 – permis et certificat;
- 1005 – plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA);
- 1006 – usages conditionnels.

ATTENDU l’approche créative et innovante de ce règlement;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2016-11-17/02 de la commission de la gestion et de l’entretien du territoire concernant la présentation du MUD – Manuel d’urbanisme durable – Urbanova ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l’entretien du territoire, que le comité exécutif mandate la Direction de l’urbanisme durable, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques, à finaliser le projet de règlement numéro 1009 en vue de sa présentation à un futur comité plénier du conseil municipal, préalablement à son adoption.

**CE-2017-38-REC BOULEVARD DE LA PINIÈRE / RÉSEAU
SÉLECTION**

ATTENDU la demande du Réseau Sélection présentée à la commission de la gestion et de l’entretien du territoire du 8 septembre 2016, laquelle consistait à:

- demander une modification réglementaire visant à autoriser la construction d’une résidence pour aînés autonomes sur une partie du lot 5 035 628 du cadastre du Québec située sur le boulevard de la Pinière (zone 9064-38);
- le projet comporterait potentiellement en deux (2) phases avec un premier bâtiment d’environ 300 unités locatives;
- le projet prévoit une hauteur minimale de 14 étages (42 m).

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 443.1-09-2016, adoptée le 26 septembre 2016, refusant la demande de modification visant à autoriser la construction d’une résidence pour aînés autonomes sur une partie du lot 5 035 628 du cadastre du Québec, puisque cette implantation est à proximité d’un quartier homogène existant composé principalement d’habitations unifamiliales (GES-2016-09-08/02 et CE-2016-1185-REC) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 451-09-2016, adoptée le 26 septembre 2016, demandant à la MRC Les Moulins de modifier le SARR-2 selon les balises suivantes (GES-2016-09-08/02 et CE-2016-1184-REC) :

- Modifier l’affectation des aires « pôle d’emploi mixte » situées à proximité des échangeurs Urbanova et Claude-Léveillée afin de favoriser l’émergence de quartiers denses et multifonctionnels selon les principes d’une urbanisation durable liant commerce de proximité, densité résidentielle et services institutionnels et incluant des équipements récréatifs d’envergure;
- Remplacer l’affectation des aires « pôle d’emploi mixte » restantes par l’affectation « industrielle ».

ATTENDU le dépôt de la mise à jour du projet de Réseau Sélection, lequel a significativement été modifié afin de s’harmoniser avec le quartier homogène existant et composé principalement d’habitations unifamiliales;

ATTENDU QUE le projet de Réseau Sélection situé sur le lot 5 035 628 du cadastre du Québec (boulevard de la Pinière) est inclus dans une aire « pôle d'emploi mixte » au schéma d'aménagement révisé de deuxième remplacement (SARR-2) de la MRC Les Moulins et que cette aire est notamment visée par la résolution du conseil municipal 451-09-2016;

ATTENDU QUE le projet présenté s'inscrit dans un milieu de services institutionnels régionaux (Cité du sport, Cégep, CFP, UQAM), d'habitations, de commerces de proximité, de pôles économiques et de milieux naturels d'exception;

ATTENDU QUE le projet présenté est conforme aux orientations du conseil municipal décrites dans la résolution 451-09-2016, laquelle favorise l'émergence de quartiers denses et multifonctionnels selon les principes d'une urbanisation durable liant commerces de proximité, densité résidentielle et services institutionnels ;

ATTENDU QUE l'approche retenue en est une d'insertion d'une construction dans le milieu existant, minimisant les impacts dans son environnement, et que celle-ci fera l'objet d'une consultation participative afin d'assurer son acceptabilité sociale selon les principes de développement durable et de forme urbaine;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2016-11-17/03 de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la gestion et de l'entretien du territoire, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'abroger la résolution 451-09-2016 adoptée le 26 septembre 2016.

Que la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1184-REC, adoptée le 21 septembre 2016, soit et est abrogée.

Que les modifications aux affectations des aires «pôle d'emploi mixte» autorisant l'habitation dans ces nouvelles aires d'affectation soient effectuées avant d'enclencher un processus de consultation participative et la rédaction réglementaire.

Que la commission de la gestion et de l'entretien du territoire soit et est mandatée, suite aux modifications des affectations des aires « pôle d'emploi mixte », à présider une démarche participative visant à favoriser l'acceptabilité sociale d'un futur projet de développement le long du boulevard de la Pinière.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est mandatée à présenter au comité exécutif une proposition de demande de modification du SARR-2 afin de remplacer l'affectation «pôle d'emploi mixte» à une affectation « urbaine » ou « multifonctionnelle » pour le lot 5 035 628 du cadastre du Québec (boulevard de la Pinière) pour le projet de Réseau Sélection.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est mandatée, suite aux modifications des affectations des aires « pôle d'emploi mixte », à formuler une proposition réglementaire à la commission pour recommandation au comité exécutif visant le projet soumis et accepté socialement.

**CE-2017-39-DEC PROJET PILOTE / EFFAROUCHEMENT /
BERNACHES / ÎLE-DES MOULINS ET ÎLE SAINT-
JEAN / RAPPORT FINAL / GROUPE PRÉVOST-
FORTIN**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-352-DEC, adoptée le 23 mars 2016, acceptant l'offre de services du Groupe Prévost-Fortin inc. (GPF) pour mener un projet pilote visant à effaroucher et à déloger les bernaches de l'Île-des-Moulins et de l'Île Saint-Jean, le tout pour un montant n'excédant pas 20 800\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le projet pilote mis en place par GFP a permis d'utiliser plusieurs méthodes afin de rendre le milieu hostile pour les bernaches et assurer la propreté des lieux, principalement le recours à des oiseaux de proie entraînés et à des chiens dressés de même que l'instauration d'un programme de stérilisation des œufs;

ATTENDU QUE les méthodes utilisées par le fournisseur de services se sont déroulées dans le silence et le respect de la faune;

ATTENDU QUE le projet pilote 2016 visant à effaroucher les bernaches de l'Île-des-Moulins et la pointe "est" de l'Île Saint-Jean a entraîné des résultats concluants, le nombre de bernaches ayant diminué de façon significative par rapport aux années précédentes;

ATTENDU QUE les méthodes utilisées dans les années antérieures avaient connu des résultats mitigés;

ATTENDU QUE la présence massive de bernaches sur l'Île-des-Moulins et l'Île Saint-Jean pose des problèmes de salubrité et de santé publique en raison des excréments qui jonchent le sol;

ATTENDU QUE les bernaches sont des animaux sauvages qui ont parfois un comportement agressif avec les humains, particulièrement en période de nidification;

ATTENDU QUE GPF Gestion de la faune recommande à la Ville de Terrebonne et à la SODECT de poursuivre le projet pilote en 2017 et même d'augmenter le nombre d'heures d'effarouchement à l'aide de chiens de travail et d'oiseaux de proie;

ATTENDU QU'une somme de 30 000\$ a déjà été prévue à cet effet lors de l'exercice budgétaire 2017 de la Ville de Terrebonne, soit dans le poste budgétaire 02-130-00-999;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2016-12-05/01 de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant la présentation du rapport final du projet pilote 2016 pour l'effarouchement des bernaches à l'Île-des-Moulins et à l'Île Saint-Jean ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, que le comité exécutif autorise la poursuite, pour une deuxième (2^e) année, en 2017 du projet pilote visant à effaroucher et à déloger les bernaches de l'Île-des-Moulins et de l'Île Saint-Jean en ayant recours à des oiseaux de proie entraînés et à des chiens dressés ainsi qu'en utilisant une méthode de stérilisation des œufs.

QUE les modalités du prochain contrat de service soient définies ultérieurement lors de la réception d'une nouvelle offre de services.

QUE le conseiller juridique en gestion contractuelle à la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandaté à émettre une opinion juridique sur la possibilité d'octroyer à nouveau un contrat au Groupe Prévost-Fortin dans le cadre de la poursuite du projet pilote.

**CE-2017-40-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
QUALIFICATION ENTREPRENEUR GÉNÉRAL /
QUARTIER GÉNÉRAL DE LA POLICE**

ATTENDU le règlement numéro 640 décrétant la construction d'un quartier général de la police et prévoyant un emprunt de 35 143 000\$;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 485-10-2015, adoptée le 13 octobre 2015, acceptant la soumission de la firme Cohésion Totale inc. pour les services professionnels – assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville dans l'ensemble du processus pour la confection des plans et devis, de surveillance et de construction du quartier général de la police de Terrebonne (SA15-1003);

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 217-05-2016, adoptée le 9 mai 2016, acceptant la soumission de la firme Lemay pour les services professionnels pluridisciplinaires pour la confection des plans, devis et service requis durant la construction du nouveau quartier général de police intermunicipal de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion (SA16-1001);

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite réaliser un processus de qualification des entrepreneurs généraux, à partir des soumissions publiques pour les services professionnels, afin de s'assurer de la qualité de la mise en œuvre du bâtiment.

ATTENDU le dépôt d'un projet de cahier de charges spécifiques conçu par les professionnels dans le but d'un « appel de candidatures » pour la qualification entrepreneur général dans le cadre du projet;

ATTENDU QUE sur recommandation du comité exécutif, via le comité d'évaluation, une liste d'entrepreneurs qualifiés sera dressée aux fins d'invitation par le maître d'ouvrage à déposer une soumission pour l'exécution des travaux.

ATTENDU QUE l'estimation des travaux de construction s'élève à environ 24 millions de dollars (taxes en sus);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour « ***un appel de candidatures pour la qualification entrepreneur général du nouveau quartier général de la police intermunicipale de Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion*** ».

**CE-2017-41-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION DU LOT 1 / PHASE 1 / PÔLE DE
LA CROISÉE**

ATTENDU le règlement numéro 619 décrétant, entres autres, des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un centre communautaire, d'un gymnase et autres services municipaux dans le pôle public secteur « est »;

ATTENDU le règlement numéro 673 décrétant, entres autres, des travaux pour la construction d'un gymnase double, d'une bibliothèque, d'un centre communautaire, d'une cour d'école et d'un stationnement temporaire de 140 cases;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 306-06-2016, adoptée le 27 juin 2016, acceptant la soumission de la firme Lemay pour les services professionnels d'une équipe pluridisciplinaire concernant la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance en résidence des travaux dans le cadre de la phase 1 du pôle de la Croisée de la Ville de Terrebonne (SA16-1002);

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 327-07-2016, adoptée le 11 juillet 2016, acceptant la soumission de la firme Axor inc. pour services professionnels d'un assistant maître d'ouvrage afin d'assister la Ville de Terrebonne dans l'ensemble du processus pour la construction de la phase 1 du pôle de la Croisée de la Ville de Terrebonne (SA16-1004);

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents livrera une école primaire adjacente à la phase 1 du pôle de la Croisée en juin 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne partagera un gymnase, une cour d'école et un stationnement avec la Commission scolaire des Affluents;

ATTENDU QU'il y a lieu de scinder la phase 1 en deux (2) lots de constructions et que le gymnase, la cour d'école et une partie du stationnement doivent être livrés le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE le lot 1 sera constitué du gymnase, d'une cour d'école temporaire et d'un stationnement de 60 cases;

ATTENDU QUE la construction du lot 1 est estimée à 7 143 000\$ (taxes en sus);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, que le comité exécutif autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour « **la construction du lot 1 de la phase 1 du pôle de la Croisée comprenant un gymnase, une cour d'école temporaire et un stationnement de 60 cases** ».

**CE-2017-42-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 828 774,94\$ préparée le 12 janvier 2017.

**CE-2017-43-REC AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE /
PARTAGE D'INFORMATIONS ÉLECTRONIQUES /
VILLES DE BOIS-DES-FILION ET SAINTE-ANNE-
DES-PLAINES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 549-11-2015, adoptée le 9 novembre 2015, autorisant les Directions de l'incendie, des technologies de l'information et de la police à conclure une entente de partenariat avec la

société ICO concernant l'acquisition et le développement d'outils de gestion informatisés ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en place de la nouvelle plateforme informatique de gestion commune incendie, police et 911, les informations intégrées dans cette plateforme, notamment les adresses (rues, civiques ...) doivent être le plus juste possible et tenues à jour sur une base régulière ;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'établir un processus d'échange efficace de ces données d'adresses avec les villes partenaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de partage d'informations électroniques à intervenir avec la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

**CE-2017-44-DEC PROMOTION / LIEUTENANT À TEMPS COMPLET /
DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU l'affichage du poste de lieutenant à temps complet à la Direction de l'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer M. Steve Lavigne au poste de lieutenant à temps complet à la Direction de l'incendie à compter du 19 janvier 2017.

**CE-2017-45-DEC NON-RENOUVELLEMENT / CONTRAT /
CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUSTIQUES /
FIN DES ACTIVITÉS**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'étude des dossiers de demande de certificats d'autorisation (CA) produits en 2016, le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs (MFFP) a remis un avis faunique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) restreignant les périodes d'épandage de larvicides biologiques dans le cadre du contrôle des moustiques à Terrebonne, dans certains lieux jugés sensibles sur notre territoire, laissant une période importante de développement des moustiques sans traitement à l'aide de pesticides biologiques;

ATTENDU QUE les CA émis pour le territoire de la Ville de Terrebonne pour la saison des moustiques 2016 ont restreint de façon non négligeable les superficies où sont épandus les larvicides biologiques, et ce, sur une période allant de la fin du mois d'avril au 15 juin et, pour certains milieux, jusqu'au 15 juillet ;

ATTENDU QUE le MFFP mentionne dans une lettre datée du 20 avril 2016 et transmise à la Ville qu'il entendait produire une étude plus exhaustive de l'impact potentiel des épandages de larvicides biologiques sur les populations animales ;

ATTENDU QUE le MFFP pourrait émettre de nouveaux avis fauniques restreignant les épandages de larvicides biologiques sur le territoire de la Ville de Terrebonne à n'importe quel moment ;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de ne pas renouveler le contrat de contrôle biologique des moustiques pour sa dernière année d'option avec la société «Conseillers forestiers Roy inc.» (SA15-9010) et de ne pas renouveler le contrat pour les services professionnels de surveillance du contrat de contrôle biologique des moustiques pour sa dernière année d'option avec la société «Arbrevert inc.» (SA15-9025) ;

ATTENDU QU'il ne serait pas opportun d'engager des sommes importantes dans le contrôle biologique des moustiques lorsque la réduction de la nuisance est mise en cause par des considérations hors de notre juridiction;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à la poursuite du programme des moustiques n'ont pas été reportées au budget 2017;

ATTENDU QUE subséquemment la Ville de Terrebonne a été informée que les restrictions anticipées sous la forme d'avis fauniques ne seraient pas appliquées en 2017 et seraient remplacées par certaines précautions transitoires lors de l'application du traitement;

ATTENDU QU'il est primordial de connaître l'orientation provinciale du MFFP pour l'épandage du larvicide biologique à des fins de contrôle de la nuisance causée par les insectes piqueurs, laquelle sera connue en 2017, et pourra guider la Ville sur la pertinence de ses choix futurs.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à ne pas reconduire le contrat de contrôle biologique des moustiques – contrat d'un (1) an renouvelable annuellement sur deux (2) ans - pour sa dernière année d'option, soit 2017, octroyé à la société «Conseillers forestiers Roy inc.».

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à ne pas reconduire le contrat pour les services professionnels pour la surveillance du contrôle biologique des moustiques – contrat d'un (1) an renouvelable annuellement sur deux (2) ans pour sa dernière année d'option, soit 2017, octroyé à la société «Arbrevert inc.».

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est mandatée à suivre auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, secteur de la faune et des parcs, les orientations provinciales visant à harmoniser les avis fauniques.

**CE-2017-46-DEC NON-RENOUVELLEMENT / CONTRAT /
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE,
DES EAUX USÉES ET DES BOUES /
AUTORISATION / APPEL D'OFFRES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-724-DEC, adoptée le 10 juin 2015, acceptant la soumission de la société Laboratoire Bio-Services pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 44 141,21\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA15-9036);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-233-DEC, adoptée le 24 février 2016, acceptant le premier renouvellement du contrat pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne avec la société Laboratoire Bio-Service, et ce, pour un an (1) à compter du 12 juin 2016, pour une somme de 44 744,18\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques demande l'ajout de tests de toxicité aiguë avec stabilisateur de pH et concentration multiples aux suivis des eaux usées de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE ces tests, lesquels n'étaient pas prévus dans le contrat pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne, sont onéreux et qu'à eux seuls provoqueraient un dépassement du coût de la soumission au-delà des limites permises;

ATTENDU l'estimation datée du 10 janvier 2017 au montant de 78 095,96\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 15 janvier 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à ne pas renouveler le contrat intervenu avec la société Bio-Services pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne, le tout selon la clause numéro 14 du cahier des charges spécifiques.

Que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement de la Ville de Terrebonne pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2017-47-DEC NON-RENOUVELLEMENT / CONTRAT /
RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS /
AUTORISATION / APPEL D'OFFRES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 175-04-2016, adoptée le 11 avril 2016, acceptant la soumission de la société Construction Tro-MAP inc. pour la réfection de bordures et trottoirs pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 150 444,79\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9020) ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est insatisfaite de la prestation de travail de la société Construction Tro-MAP inc. ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 15 janvier 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à ne pas renouveler le contrat pour la réfection de bordures et trottoirs avec la société Construction Tro-MAP inc., le tout selon l'article 29 du cahier des charges spécifiques.

Que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **la réfection de bordures et trottoirs pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

CE-2017-48-DEC

**AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX / RUES DE LA CROISÉE ET YVES-BLAIS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 247-05-2015, adoptée le 11 mai 2015, acceptant la soumission de la firme Fahey & Associés pour services professionnels pour la préparation du plan d'ensemble, des plans, devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et d'intégration d'utilités publiques dans le projet « Pôle civique dans le secteur est » (SA15-3006);

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs-conseils sous-traitante à la firme Fahey & associés et responsable de la conception ainsi que pour la surveillance des travaux civils d'utilités publiques et d'éclairage est la firme Les Services exp inc.;

ATTENDU QUE les travaux civils d'utilités publiques et d'éclairage sur l'avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais sont nécessaires pour desservir la nouvelle école primaire de la Commission scolaire des Affluents;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus être réalisés en 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour ces travaux.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour «**les travaux civils d'utilités publiques et d'éclairage sur l'avenue de la Croisée et la rue Yves-Blais** ». (référence : règlement d'emprunt 642).

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2017-49-DEC

**AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE MODULES ÉLECTRIQUES
PERMETTANT L'ÉCLAIRAGE À DISTANCE DE
TERRAINS DE SOCCER**

ATTENDU QUE le nouveau terrain de soccer à surface synthétique au parc André-Guérard sera doté d'un module permettant l'éclairage à distance ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour l'achat de modules électriques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **l'achat de modules électriques** ». (référence : règlements d'emprunt 586, 593 et 652).

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Octrois directs	
Maison des jeunes de Terrebonne soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	92 023 mensuel/12 versements
Lachenaie Action Jeunesse soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	46 011 mensuel/12 versements
Chevaliers de Colomb de Lachenaie journée familiale de pêche	2 500 1 versement
Comité de loisir George VI soutien au fonctionnement (1 300\$) fête de quartier (7 500\$)	8 800 2 versements
Familles au Sommet soutien au fonctionnement (1 300\$) fête de quartier (7 500\$)	8 800 21 versements
Chevaliers de Colomb de La Plaine Fête nationale (<i>protocole d'entente</i>)	28 500 2 versements
Gala du Griffon d'or soutien au fonctionnement	30 000 1 versement
Les Cobras de Terrebonne – Junior AAA achat de billets (<i>protocole d'entente</i>)	15 000 1 versement
Société d'histoire de la région de Terrebonne maison d'histoire (<i>protocole d'entente</i>)	27 257 1 versement
SODECT fête nationale (110 000\$) grand concert (60 000\$)	170 000 2 versements
Cité GénérAction 55+ soutien au fonctionnement (<i>protocole d'entente</i>)	242 000 12 versements
Fabrique de la paroisse Saint-Louis-de-France (<i>protocole d'entente</i>) utilisation de l'église et du stationnement	10 000 1 versement
Club d'Aviron de Terrebonne (<i>protocole d'entente</i>)	7 500 1 versement
Octrois directs – programme de soutien financier pour les organismes d'aide aux démunis	
Comité d'aide aux Lachenois (<i>protocole d'entente</i>) soutien aux opérations (25 762\$) vérification des états financiers (4 000\$)	29 762 2 versements
Les Œuvres de Galilée (<i>protocole d'entente</i>) soutien aux opérations (18 085\$) vérification des états financiers (4 000\$)	22 085 2 versements
Comité d'aide aux Plainois (<i>protocole d'entente</i>) soutien aux opérations (18 085\$) vérification des états financiers (4 000\$)	22 085 2 versements
SEDAI T.S.S. (<i>protocole d'entente</i>) soutien aux opérations (18 085\$) allocation clientèle (6 362\$) (7 953 personnes X ,80\$) vérification des états financiers (4 000\$)	28 447 2 versements
Dépenses locatives	
Comité d'aide aux Lachenois (<i>protocole d'entente</i>) local sur Grande Allée	36 148 Mensuel / 12 versements
Pavillon de l'Harmonie (<i>protocole d'entente</i>) loyer Popote roulante La Plaine	13 940 1 versement

